

L'an deux-mille-vingt-trois, le 23 mars à 20 h 30, les membres du conseil municipal de la Commune d'ANTIGNY dûment convoqué, se sont réunis à la salle du conseil d'Antigny, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales

Date de la convocation du Conseil Municipal : 20 mars 2023

Nombre de conseillers en exercice : 12			
Présents : 8			
Votants : 10			
Votes	Pour : 10	Contre : 0	Abstention : 0

Étaient présents : M. Vincent LAUER, M. Christophe LEFOULON, Mme Noémie CHARTRIN, M. Alexandre CHABAUTY, M. Alexandre CHASSAT, M. Vincent CERISIER, M. Aurélien THABUTEAU, Mme Sylviane TESSIER.

Étaient excusés : Mme Gisèle THEUTTHOUNE, M. Thierry SOYER, Mme Emmanuelle FAUTREL-BÉAUR, Mme Caroline DHYEVRE.

Étaient absents :

Procurations : Mme Gisèle THEUTTHOUNE donne procuration à M. Christophe LEFOULON ; M. Thierry SOYER donne procuration à M. Vincent LAUER.

Sylviane TESSIER a été nommé secrétaire de séance.

OBJET : Subventions aux associations pour l'année 2023

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les demandes de subventions émanant des diverses associations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** d'allouer des subventions aux associations suivantes.
- **DIT** que ces subventions seront inscrites à l'article 65748 du budget de l'exercice 2023.

Associations	Décision CM 23/03/2023	VOTE			Observation
		Pour	Abstention	Contre	
ADMR	1 500 €	9	0	0	Gisèle THEUTTHOUNE se retire pour le vote
Comité de jumelage	250 €	10	0	0	
AAPPMA pêcheurs Gartempe	50 €	10	0	0	
Tennis Club Saint-Savin	200 €	10	0	0	
Centre Cantonal Culturel	50 €	10	0	0	
Association inter générationnelle d'Antigny	100 €	10	0	0	
EMIG	200 €	10	0	0	
Association de l'église d'Antigny	300 €	10	0	0	
Les Godillots	250 €	10	0	0	
Les renard'eau	100 €	9	0	0	Vincent CERISIER se retire pour le vote
TOTAL SUBVENTIONS ALLOUÉES	3 000 €				

Fait à ANTIGNY, le 5 avril 2023

Le Maire,
Vincent LAUER



Mairie d'ANTIGNY - 42 Place de la Mairie - 86310 ANTIGNY

AR Prefecture Téléphone : 05.49.48.04.49 - Fax : 05.49.48.44.82

086-218600062-20230323-23032023_10-DE
Reçu le 05/04/2023

mairie@antigny86.fr